



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 Septembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le dix-huit septembre à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en conseil municipal de la commune de Saint Christol de Rodières.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 19 juin 2018,
- Approbation du compte rendu de la séance du 11 juillet 2018

- Délibérations :
Modification du tableau des effectifs
Vote du taux de taxe d'aménagement,
Approbation du plan Communal de Sauvegarde,
Affiliation de l'Agence Technique Départementale au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard.

Questions diverses :

- ☞ Changement de secrétaire de mairie
→ Démission de Mme Sandy EYSSERIC au 30 septembre 2018,
→ Prise de fonction de Mme Laurence CHARRET à compter du 17 septembre 2018,
- ☞ Reconduction du CDD de Nicole KRUPA pour une durée d'un an,
- ☞ Petit déjeuner Trisomie 21 le 18/11/2018,
- ☞ Conciliateur de justice, subvention 2018 d'un montant de 100.00 €,
- ☞ Evènement climatique du 09 Août 2018,
- ☞ Implantation de résidences mobiles sur terrains non constructibles sans autorisation.

Présence :

	Présents	Excusé(e) absents(e)		Présents	Excusé(e) absents(e)
Jacques CABIAC	X		Marlène FLANDIN	X	
Nathalie FORGEROU	X		Virginie VERAN	X	
Christian COSTE	X		Brice SCHNEITER	X	
Magali ARNAL	X		Hervé CLEMENT	X	
Anne-Marie BEGUE	X		Renaud LAGARDE		X
Edith MARSCHAL	X				

Le secrétaire de séance : Brice Schneiter

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 19 juin 2018

L'ensemble du Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à 10 voix pour, voix contre, abstention

- D'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 19 juin 2018.

Approbation du compte rendu de la séance du 11 juillet 2018

L'ensemble du Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à 10 voix pour, voix contre, abstention

- D'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 11 juillet 2018.

2 - Délibérations

1/ TABLEAU DES EMPLOIS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu la délibération n°18/2017 en date du 16 mars 2017 portant modification du tableau des emplois et création du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} Classe

Considérant le départ de la collective de l'Adjoint Administratif échelle C1, stagiaire, à temps non complet à raison de 24heures hebdomadaires,

Considérant la vacance d'emploi

Considérant la création d'un emploi d'agent adjoint administratif échelle C1 de la catégorie C contractuel en CDD de Droit Public pour une durée de trois mois et deux semaines(maximum 3 ans) à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal en date du 16 mars 2017,

Aussi, dans l'attente de l'avis favorable de la commission administrative paritaire du CDG 30,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois, suite au départ de la collectivité de l'agent Adjoint Administratif échelle C1, comme présenté ci-dessous :

Emploi	Grade	Catégorie	Effectif	Durée Hebdomadaire de service
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Agent adjoint administratif échelle C1	CDD non titulaire	C	1	20 heures
Agent adjoint administratif échelle C1	7 ème Echelon Echelle C1 stagiaire	C	1	24 heures.
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique territorial	1 ^{er} Echelon Echelle C1	C	1	20 heures
Agent d'entretien		C	1	4 heures

Il est demandé à l'ensemble du Conseil municipal, de délibérer afin de

DECIDER d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé et qui prendra effet, à compter du 18/09/2018

L'ensemble du Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à 9 voix pour, voix contre, et 1 Abstention de Monsieur Hervé Clément

2/ VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT 2019

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 à L. 331-46,

Monsieur le Maire expose que la fiscalité de l'urbanisme avec la taxe d'aménagement (T.A.) est rentrée en vigueur depuis le 1^{er} mars 2012 et, sauf exceptions, est éligible des bénéficiaires des autorisations d'urbanisme délivrées depuis cette date en vue d'être reversée aux communes en remplacement de la taxe d'équipement. Celle-ci constitue un élément de revient de l'ensemble immobilier.

Le Maire précise que le conseil municipal doit, à travers la présente délibération se prononcer sur le principe de la Taxe d'Aménagement.

Il est demandé à l'ensemble du Conseil Municipal délibérer afin de :

DECIDER de maintenir la taxe d'aménagement à 3% pour l'année 2019.

L'ensemble du Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à 10 voix pour, voix contre, et abstention

3/ APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La commune de Saint Christol de Rodières s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise
- Carte d'action inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les évènements sur la commune.

Le rapporteur propose donc au Conseil Municipal de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde.

L'ensemble du Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à 10 voix pour, voix contre, et abstention

4/ AFFILIATION DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU GARD

L'agence technique départementale a demandé son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard.

Conformément à la législation en vigueur la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 30 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1^{er} janvier 2019.

En effet, il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts des collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal s'il est d'accord sur l'affiliation de ce nouvel établissement public au CDG 30.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment en son article 15,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985, notamment en ses articles 2,7 et 30

Vu la délibération du conseil d'administration de l'agence technique départementale en date du 25 juin 2018 sollicitant son affiliation volontaire au centre de gestion,

Le rapport entendu,

Il est demandé à l'ensemble du conseil municipal de délibérer afin de :

DONNER son accord (ou s'opposer) à l'affiliation à la date du 1^{er} janvier 2019 de cet établissement public départemental au centre de gestion de la fonction publique territoriale.

L'ensemble du Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à 10 voix pour, voix contre, et abstention

3 - Questions Diverses

- ☞ Changement de secrétaire de mairie
 - Démission de Mme Sandy EYSSERIC au 30 septembre 2018,
 - Prise de fonction de Mme Laurence CHARRET à compter du 17 septembre 2018,
- ☞ Reconduction du CDD de Nicole KRUPA pour une durée d'un an,
La commune va proposer un contrat de 3 ans, durée maximale. Le CDG informe qu'un CDI ne peut être proposé qu'après 6 ans de CDD.
- ☞ Petit déjeuner Trisomie 21 le 18/11/2018,
- ☞ Conciliateur de justice, subvention 2018 d'un montant de 100.00 €,
Le CM est d'accord pour donner une subvention, une délibération est à prévoir pour le mois prochain.
- ☞ Évènement climatique du 09 Août 2018,
Une personne de l'agence technique est venue et va aider la mairie à monter le dossier pour la préfecture. Il y a des dégâts au niveau des routes en bas d'Hullias et un muret à xxx
- ☞ Implantation de résidences mobiles sur terrains non constructibles sans autorisation. Caravane vers le Chemin de St Julien, maison mobile vers le Chemin du Lavoir. Des courriers vont être envoyés aux vues des changements de la loi. Il faut que d'ici fin décembre, le terrain RD doit être nettoyé. Une journée sera organisée le 13 ou le 20 Octobre afin de nettoyer et planter à l'ancienne décharge.

- ☞ Suite à une mécompréhension de termes, le texte concernant la compétence de l'eau va basculer concerne les communautés de commune, pour St Christol de Rodières, la compétence va être prise par la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien à compter du 01/01/2020.
- ☞ Il faudrait recontacter l'agence de l'eau afin de savoir si les travaux pour la rénovation du système d'eau Chemin du Salet. Enfouissement EDF et fibre.
- ☞ Le lampadaire au début du chemin du cimetière n'éclaire plus.
- ☞ Rénovation des logements (thermique) : la société contactée pour les audits ne répond pas, une autre entreprise a été contactée. Il existe également un pôle transition énergétique .info, se renseigner.
- ☞ Le propriétaire de la maison du Chemin du Sillon va donner ces meubles le 22 septembre aux habitants de la commune.

Clôture de la séance à 22h 26.

Le Maire,

Jacques CABIAC.

Les conseillers

Christian COSTE

Magali ARNAL

Anne-Marie BEGUE

Hervé CLEMENT

Marlène FLANDIN

Nathalie FORGEROU

Renaud LAGARDE

Edith MARSCHAL

Brice SCHNEITER

Virginie VERAN